



La Roche Sur Yon, le mercredi 7 octobre 2015

- **Aux secrétaires des syndicats**
- **Aux secrétaires des unions locales**
- **Aux membres de la commission exécutive**
- **Au secrétaire de l'USR**
- **A l'animatrice collectif jeunes**

N/Réf. : 15C

INFOS LUTTES N°5

JEUDI 8 OCTOBRE 2015

***Journée de grève intersyndicale et interprofessionnelle
Rassemblement 14 h 30 place Napoléon à La Roche sur Yon***

- 1) AIR FRANCE
- 2) ANNULATION INEDITE DE LA CONVENTION ASSURENCE CHÔMAGE
- 3) ACTION INTERPROFESSIONNELLE DU 8 OCTOBRE : LES CHEMINOTS ONT TOUTES LES RAISONS D'AGIR
- 4) SANTE ACTION SOCIALE : LE 1^{er} OCTOBRE, LE 8 OCTOBRE, LA CGT CONTRE LA CASSE QUI CONTINUE
- 5) FEDERATION DES SERVICES PUBLICS : PROTOCOLE PARCOURS PROFESSIONNELS CARRIERE REMUNERATION. LES 10 BONNES RAISONS DE LA CGT SERVICE PUBLIC POUR NE PAS SIGNER
- 6) 70 ANS DE LA SECURITE SOCIALE



TOUTES LES VIOLENCES SE CONDAMNENT

Alors que la direction vient d'annoncer un nouveau plan désastreux pour l'emploi, près de 3 000 emplois vont être dans un premier temps supprimés, tout le monde gardera en mémoire les images diffusées de la violence avec laquelle certains dirigeants ont été traités après le CCE du 5 octobre.

Depuis 2008 des efforts incessants sont demandés à l'ensemble des salariés. 15 000 postes ont été supprimés. Des milliers de « nos collègues se sont sacrifiés pour que ceux qui restent aient un avenir ». C'est ainsi que communique la direction.

Un peu avant ses envolées de Royaumont, Alexandre de Juniac de passage à Strasbourg le répétait haut et fort : « il faut se battre à MORT, à MORT !! » Voilà le discours d'un chef de guerre qui plonge ses salariés dans un combat sans pitié...

Déjà 7 ans, plus de 84 mois, plus de 2550 jours, que de nombreux salariés, au quotidien subissent l'autre violence. La violence sociale, celle qui assombrit inexorablement l'avenir.

Elle ronge les esprits dès le matin. Il n'est pas rare qu'elle se transforme en angoisse, pas seulement le soir, mais sitôt que nos yeux se posent sur notre uniforme, celui qu'il faut revêtir avant d'aller travailler. Au travail, d'autres tensions naissent, plus machiavéliques, le jeu des « chaises musicales », car il n'y a plus de places pour tout le monde.

De nombreuses expertises votées dans nos CHSCT traduisent cette violence sociale. Sa cousine, celle du désespoir l'accompagne en silence. Elles touchent toutes les populations, de l'ouvrier au cadre en passant par le technicien. Personne n'est à l'abri.

La direction nous a plongés dans le tunnel de transform, au bout duquel la lumière devait rejaillir. Trois années plus tard, nous sommes toujours loin de la surface, toujours au fond du trou. On nous propose de creuser avec nos ongles, tout en gardant le sourire et l'espoir.

Et alors, on s'étonnerait de la violence ? Il est toujours plus aisé d'avoir une réaction sur les conséquences plutôt qu'une analyse sur les causes.

Réfléchir à l'origine de ce mal qui peut se répandre en chacun de nous. Quel est son mode de transmission, quelles sont les populations les plus sensibles, celles qui seront les premières exposées : voilà de véritables sujets pour nos ressources humaines en peine.

Ne feignons pas l'hypocrisie, car chaque individu réagit en fonction de ses capacités personnelles, sociales et de son environnement immédiat. Cela doit nous alerter au plus haut point. Un des maux qui détruit le tissu social de notre compagnie vient d'être révélé au grand public. Il est urgent que tous les mauvais chantages cessent définitivement, notamment ceux qui alimentent et opposent les personnels entre eux, afin de permettre la mise en place d'un véritable dialogue social au sein de notre entreprise. Sans quoi, d'autres violences, plus sourdes, plus graves, résonneront comme le glas.

La manifestation d'aujourd'hui a regroupé plusieurs milliers de salarié(e)s. Nous tenons à saluer le calme, la dignité et l'esprit de camaraderie avec lesquelles ils se sont rassemblés, toutes catégories confondues, personnels sol, navigants commerciaux et techniques, ce qui ne s'était jamais vu avant aujourd'hui à air France.

Voilà la véritable image forte de la journée que les médias auraient dû reprendre !

La Cgt condamne les agressions physiques qui ont eu lieu ce jour. La Cgt condamne tout aussi fermement l'attrition et les licenciements que la direction s'apprête à mettre en œuvre. « Qui sème le vent récolte la tempête ».

ANNULATION INEDITE DE LA CONVENTION D'ASSURANCE CHÔMAGE

Une décision historique. Le lundi 5 octobre, le Conseil d'Etat a annulé l'agrément de la convention d'assurance entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 avec effet au 1^{er} mars 2016.

Des points durs de la convention d'assurance chômage ont été considérés comme illégaux. Ainsi le calcul du différé d'indemnisation en fonction du montant des indemnités perçues et du motif du licenciement, soit la possibilité de décaler dans le temps le versement des allocations aux salarié(e)s licenciés bénéficiant de primes de départ, est déclaré lors la loi. Il avait été plafonné à 180 jours, soit six mois.

A peu d'intervalle, c'est la deuxième décision de justice préservant l'action des salariés devant les prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. En août, le Conseil constitutionnel a censuré l'article du projet de loi Macron, qui prétendait plafonner les indemnités allouées à un salarié victime de licenciement abusif.

La question des trop perçues, sommes réclamées à tort par Pôle emploi est remise en cause. Les chômeurs se retrouvaient à rembourser des sommes indues, par exemple pour défaut d'actualisation de leur statut, sans que l'organisme leur demande leurs avis et sans que les jours travaillés soient ensuite pris en compte dans le calcul de l'indemnité du chômeur. Le Conseil d'Etat a estimé que syndicats et patronat n'étaient pas compétents pour fixer les obligations déclaratives des chômeurs et les modalités de récupération de cet argent par Pôle emploi.

Cette décision remet totalement en cause la philosophie de cette convention d'assurance chômage, qui consistait à éponger le déficit de l'Unedic, organisme de gestion paritaire, en réalisant 2 milliards d'euros d'économie en deux ans sur le dos des demandeurs d'emploi, avec cette fameuse rallonge du délai d'indemnisation, les attaques sur les annexes 8 et 10 des intermittents et des techniciens, la baisse du taux de remplacement du salaire dans le calcul de l'indemnité.

Un camouflet pour la CFDT, la CFTC et FO signataires de l'accord national interprofessionnel du 22 mars 2014 et pour le gouvernement qui avait donné son aval à ce racket.



ACTION INTERPROFESSIONNELLE DU 08 OCTOBRE 2015

LES CHEMINOTS ONT TOUTES LES RAISONS D'AGIR !

A quelques encablures de la conférence sur les enjeux climatiques à Paris, un train du «climat» sera inauguré en gare de Lyon aujourd'hui à 17h par notamment Guillaume Pépy, président du directoire du nouveau Groupe Public Ferroviaire. L'hypocrisie n'a plus de limite, lorsqu'ils remplacent les trains par des bus ou favorisent le routier pour le transport de marchandises, au nom de la rentabilité financière.

La COP 21 ne doit pas être une grande messe qui occupe les transports, premier secteur d'émission de gaz à effet de serre.

Depuis plusieurs années, le gouvernement valide de nombreuses décisions, émanant souvent des technocrates de Bruxelles qui vont à l'encontre du développement et de la modernisation du service public ferroviaire.

De nombreuses lois ne favorisent pas le report modal de la route vers des modes alternatifs:

- ☒ La généralisation du 44 tonnes pour le transport de marchandises et la libéralisation des autocars pour le voyageur ;
- ☒ En matière de financement, l'abandon de l'écotaxe poids lourds ;
- ☒ L'augmentation de la TVA pour les transports publics (5.5 % à 10%)...

La loi portant réforme du système ferroviaire a éclaté la SNCF en trois entreprises complètement distinctes au sein d'un groupe public.

Au nom d'une politique du tout business, le gouvernement et la direction du groupe public négligent la sécurité au quotidien, suppriment des milliers d'emplois, ferment des gares et menacent de rayer de la carte plusieurs milliers de kilomètres de lignes sur le territoire, tout en abaissant les conditions sociales des cheminots.

La Fédération CGT des Cheminots appelle les cheminots à se mobiliser, dans le cadre d'une action interprofessionnelle, le 08 octobre 2015. Ils dénoncent le gel des salaires et pensions. Au vu des premiers effets négatifs de la mise en œuvre de la réforme du ferroviaire, ils exigent de la direction et du gouvernement des négociations pour gagner des recrutements de cheminots à statut, des moyens matériels, financiers pour assurer la régularité et la sécurité des circulations, des usagers et des personnels.



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

UN 1^{ER} OCTOBRE CONTRE LA LOI « SANTÉ » IMPULSANT LES MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES DU 8 OCTOBRE

Après le 1^{er} octobre contre la néfaste loi « santé » avec FO et SUD, rassemblons-nous le 8 octobre pour l'augmentation des salaires, des moyens pour la protection sociale, la défense du service public, du statut et des conventions collectives.

Hier 1er octobre, dans de nombreux établissements de santé et d'action sociale, les salarié-e-s, avec la CGT, se sont mobilisé-e-s dans le cadre de leur opposition à la loi « santé », qui poursuit la logique libérale de la loi « HPST ». De nombreuses Assemblées générales, informations des personnels et des usagers, se sont tenues au sein des établissements et quelques rassemblements dans les départements, parfois avec le soutien des structures interprofessionnelles de la CGT.

Des actions, sous formes diverses, ont été menées sur l'ensemble du territoire : conférence de presse, Assemblée générale, heures mensuelles d'information, diffusion de tracts à la population et aux salarié-e-s, interpellation des élu-e-s, rassemblement et grève... En ce qui concerne les rassemblements, environ 500 manifestant-e-s se sont réuni-e-s devant le Sénat à Paris, avec une forte délégation de l'APHP, 150 à Marseille, 50 à Clermont Ferrand, 150 à Béthune...

Toutes ces initiatives démontrent le mécontentement et l'opposition des professionnel-le-s aux choix politiques mis en oeuvre par le gouvernement, notamment sa loi « santé ». Bien d'autres raisons de colère transpirent de la part des personnels et les incitent à se mobiliser le 8 octobre : le non-respect du dialogue social dans la Fonction publique, avec le passage en force de l'accord dit « PPCR » ; une agressivité de plus en plus importante de la part des employeurs notamment dans le secteur privé, ... Ces attitudes font le lit d'une réelle envie de changement pour les salarié-e-s.

Le 1er octobre, les infirmier-e-s anesthésistes se sont également mobilisé-e-s pour la reconnaissance de leur profession et de leur diplôme. Plus de 1 200 manifestant-e-s à Paris, de nombreux rassemblements en province ont démontré leur forte détermination pour l'obtention de leurs revendications. Avec la CGT, ces infirmier-e-s revendiquent une reconnaissance de leur Master et une réelle autonomie de leur profession.

Le 8 octobre doit maintenant concentrer toutes les forces de la CGT. L'appel à la grève lancée par la Fédération de la santé et de l'action sociale, ainsi que la participation aux manifestations interprofessionnelles représentent des outils dont doivent se saisir les salarié-e-s pour gagner leurs revendications.

Protocole Parcours professionnels Carrières Rémunérations

Les 10 bonnes raisons de la CGT *Services publics* pour ne pas signer

A l'issue de la consultation des agents menée par les organisations de la CGT Fonction publique, celles-ci ont pris la décision de ne pas signer le protocole d'accord issu de la négociation portant sur les Parcours professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) des agents de la Fonction publique. Dans leur grande majorité, les réunions de consultation que nous avons organisées auprès des personnels ont en effet exprimé la volonté de ne pas signer ce protocole compte tenu de son calendrier d'application inacceptable, de ses fortes insuffisances en termes de revalorisation indiciaire, et des risques de recul dont il est porteur. Le Premier ministre a annoncé le 30 septembre que, bien qu'il ne puisse y avoir d'accord majoritaire, le gouvernement appliquerait le protocole PPCR de manière unilatérale. Valls confirme ainsi son mépris pour les fonctionnaires et agents publics, leurs organisations syndicales et la démocratie sociale.

En complément de l'expression de la CGT Fonction publique du 29 septembre 2015, la Fédération CGT des Services publics s'adresse aujourd'hui aux agents territoriaux pour mettre en lumière les raisons qui font que ce protocole ne pouvait être signé par notre organisation.

1 Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués dans la

Fonction publique territoriale. Il en va ainsi des accords sur la résorption de la précarité et sur la santé au travail. Sur la précarité, la mauvaise volonté de nombreux employeurs territoriaux et le manque de courage politique des gouvernements successifs ont conduit à ce que la titularisation soit demeurée l'exception, maintenant ainsi dans la précarité la grande majorité des agents non-titulaires. Ainsi, sur 223 000 agents non-titulaires sur emplois permanents, l'administration a estimé le nombre d'éligibles à 42 800 (la CGT l'estime à trois fois plus) et n'a recensé au printemps 2015 que 19 000 titularisations ! Concernant l'accord sur la santé au travail signé en 2009, il y a six ans donc, le gouvernement n'a toujours pas transposé les dispositions sur le droit à la formation des élus et les moyens de fonctionnement des CHSCT : une fois de plus, les territoriaux sont laissés de côté ! Cela pose clairement une question de confiance vis-à-vis de ce gouvernement.

2 Le double discours du gouvernement :

la première partie du protocole réaffirme plusieurs principes fondamentaux quant au Statut général des fonctionnaires et à la conception républicaine de la Fonction publique, mais l'écart est considérable entre cette réaffirmation et la politique gouvernementale qui met la Fonction publique à la diète, poursuit les suppressions de postes, coupe dans les budgets, met à mal les missions publiques. Les déclarations anti-fonctionnaires de Macron confirment qu'en la matière, les engagements gouvernementaux ne peuvent être pris pour argent comptant, d'autant que Valls a déclaré soutenir son ministre « *jusqu'au bout* » !

3 Un calendrier inacceptable.

Les principales mesures du protocole ne seront appliquées qu'à partir de 2017, certaines étant programmées pour 2018, 2019 ou 2020. La revalorisation des catégories C et A est étalée de 2017 à 2020, et celle de la catégorie B de 2016 à 2018. Pour les catégories C et A, la revalorisation annoncée au 1^{er} janvier 2017 se limite à 4 points d'indice, dont 3 points de primes convertis en indiciaire, soit un seul point de gain effectif ! Le reste est renvoyé à plus tard. Les agents ont déjà trop attendu et devront, pour la majorité d'entre eux, attendre encore plus d'un an. Ce calendrier est inacceptable. De plus, il n'aura échappé à personne que les résultats des élections présidentielles et législatives de 2017 sont pour le moins incertains pour la majorité actuelle. Celle-ci prétend donc engager le prochain gouvernement sur des mesures qu'elle n'aura pas été capable de mettre en œuvre durant son mandat !

4 Plusieurs engagements sont trop diffus et leur application n'est pas datée.

Il en va ainsi de l'évolution statutaire des agents de maîtrise, renvoyée à un futur groupe de travail, dont le calendrier et la finalité sont totalement flous.

5 La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale

Elle conduira à un ralentissement des déroulements, en particulier en première partie de carrière. Le passage à une durée d'échelon unique et la possibilité d'accélération de carrière pour un contingent d'agents jugés plus méritants créent de forts risques de favoritisme, voire de clientélisme, et donc d'inégalités entre les personnels. **De plus, Marylise Lebranchu a chiffré l'effet de cette mesure à 500 Millions annuels «d'économies» pour les employeurs, soit 500 Millions en moins dans nos poches !**

6 Le rallongement de la durée des carrières

Pour atteindre l'échelon terminal il conduira à des gains indiciaires insuffisants au regard du temps supplémentaire passé en activité : ainsi, pour atteindre le futur dernier échelon de son grade, un adjoint administratif devra prolonger sa carrière de 4 ans pour gagner 19 points supplémentaires, soit un gain réel de 15 points puisque les 19 points incluent 4 points de régime indemnitaire convertis en points indiciaires. Cela confirme que les grilles proposées visent d'abord à adapter les carrières de la Fonction publique au rallongement de la durée de cotisation retraite et au recul de l'âge légal de départ à la retraite.

7 La garantie de dérouler au moins deux grades

Sur une carrière complète elle est articulée à la détermination par décret de ratios nationaux promus-promouvables, **dans des conditions inconnues**. La CGT avait demandé que cette garantie soit transcrite dans une loi et n'a pas été entendue sur ce point. Le lobbying des employeurs publics territoriaux, au nom de la «sacrosainte» libre administration, a trop souvent démontré son pouvoir de nuisance ces dernières années pour que nous soyons assurés que cette nouvelle garantie sera effectivement une réalité pour tous les agents.

8 Des problèmes de reclassement

Ils apparaissent pour le passage des anciennes grilles aux nouvelles. Des agents, notamment en fin de carrière, se trouveront sur certaines périodes à un indice inférieur à celui qu'ils auraient eu avec les grilles actuelles. Une clause de sauvegarde aurait dû être prévue pour de tels cas.

9 Les travailleurs sociaux,

Le protocole PPCR prévoit l'intégration en catégorie A des travailleurs sociaux à BAC+3, attendue depuis près de 30 ans. Mais **cette intégration sera étalée sur la période 2018-2020**, se fera en « petit A » et après une réforme de la formation pour qu'elle délivre une licence. Cette mesure est à mettre en balance avec la réforme associée des formations du travail social via une harmonisation et un décloisonnement des disciplines, processus qui vise à la création d'un travailleur social unique mettant à mal les spécificités des fonctions dans les cadres d'emplois actuels, leur rôle complémentaire et les compétences et missions qu'elles recouvrent.

10

En refusant de prendre en compte ces points durs que la CGT lui avait signalés de longue date, **le gouvernement a pris, en toute connaissance de cause, la responsabilité que la principale organisation de la Fonction publique ne signe pas le document final.**

Ces raisons principales ont donc conduit la Fédération CGT des Services publics à se prononcer contre la signature du protocole PPCR, à l'instar de la position adoptée par la CGT dans les deux autres versants de la Fonction publique. **La CGT réaffirme la priorité absolue qui doit être donnée à l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et au rattrapage des pertes accumulées, mesures sans lesquelles toute réforme des carrières et des parcours professionnels est vouée à l'échec, car le décrochage avec l'inflation future annulerait les revalorisations de la grille indiciaire.**

La poursuite de la politique de gel de la valeur du point d'indice, entrée dans sa 6^{ème} année en juin dernier, continue de plomber le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique. **Les pertes accumulées de pouvoir d'achat du point s'élèvent à - 5 % depuis 2010 et - 14 % depuis 2000.** Pour un adjoint administratif de 1^{ère} classe, c'est 93 euros de perte mensuelle. Cette situation tire toutes nos rémunérations vers le bas : le salaire net moyen des agents de la Fonction publique, incluant tous les éléments de rémunération, dont les primes et les promotions, est en baisse continue depuis 2011 selon l'INSEE.

**La CGT appelle les agents de la Fonction publique à agir massivement et
unitairement le 8 octobre pour porter leurs revendications en matière
d'emplois, de missions, de salaires, de moyens budgétaires
et de services publics de proximité**



70e ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA SÉCU TOUJOURS UNE IDÉE JEUNE

La CGT s'est engagée résolument dans la reconquête de la Sécurité sociale et pour une protection sociale solidaire de haut niveau. Les valeurs d'une des plus belles conquêtes des salariés sont justes et elle reste une idée neuve. La CGT engagée en 1945 dans la création de la Sécurité sociale est toujours restée mobilisée pour défendre cette loi humaine et de progrès.

Le 4 octobre 1945, dans le cadre des ordonnances de la Sécurité sociale, Ambroise Croizat, ministre du travail et de la Sécurité sociale déclarait : « *l'ambition est d'assurer le bien être de tous, de la naissance à la mort. De faire enfin de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire* ». En 1948, dans un extrait d'un rapport de la Chambre de commerce de Paris, il était indiqué : « *la Sécurité sociale est devenue pour l'économie une charge considérable qui risque de compromettre le redressement du pays* ».

Aujourd'hui comme hier, attaquée dans ses fondamentaux par le patronat les gouvernements successifs, nous avons besoin d'aller à la discussion et aux débats avec les salariés pour défendre et expliquer en quoi la sécurité sociale doit non seulement retrouver sa place prépondérante dans la protection sociale mais également s'améliorer pour répondre aux enjeux et aux besoins du 21e siècle.

La confédération a réalisé une brochure la plus complète possible pour vous aider à aller aux contacts des syndiqués, des salariés, retraités et privés d'emploi intitulé « la Sécu, toujours une idée neuve ». Vous allez en être destinataire et nous vous invitons dans le cadre de cette année anniversaire mais plus largement dans le cadre des luttes à venir et de la création du rapport de force à la diffuser largement.

Nous organiserons également les 3 et 4 décembre prochain dans la maison CGT à Montreuil, les assises de la Sécurité sociale, avec des débats et la diffusion du film « La Sociale ».

Nous savons que les salariés et la population en général sont très attachés à notre Sécurité sociale. Il nous faut sans cesse et sans relâche répéter les mots du père fondateur de la Sécurité sociale : « *ne parler pas d'acquis sociaux, mais de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais* ».

Alors la Sécu, on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder...